

Etats financiers

2025

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

SAS ASTRE II

11 RUE DU MARECHAL LECLERC
60000 BEAUVAIS CEDEX

APE : 6920Z

Siret : 43839705100022

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

ASTRE II

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au Tableau de l'Ordre d'Amiens

60000 BEAUVAIS

Tél. 03 44 45 35 41

Fax. 03 44 45 61 96

Courriel. : eric.vervoitte@astre-conseil.com

Web. : www.groupe-astre.com

BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 416	2 416		
Fonds commercial	482 552		482 552	482 552
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	122 801	118 656	4 145	6 535
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	726 267		726 267	726 267
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 977		14 977	14 977
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 349 013	121 072	1 227 941	1 230 331
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	80 210	750	79 460	81 617
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	311 316	21 889	289 427	267 954
Fournisseurs débiteurs	42 489		42 489	850
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	36 487		36 487	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	29 716		29 716	31 128
Autres créances	96 183		96 183	174 472
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	9 000		9 000	
Valeurs mobilières de placement				50 920
Disponibilités	134 590		134 590	188 347
Charges constatées d'avance	9 028		9 028	11 953
TOTAL ACTIF CIRCULANT	749 018	22 640	726 379	807 242
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 098 031	143 711	1 954 320	2 037 573

BILAN

	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	387 903	613 250
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	76 689	174 653
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	508 592	831 903
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	16 654	6 464
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 654	6 464
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	25 034	67 755
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	25 034	67 755
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	863 668	556 812
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 611	194 930
Personnel	17 637	14 138
Organismes sociaux	36 545	25 355
Etat, Impôts sur les bénéfices		914
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	58 088	59 366
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	5 320	5 035
Dettes fiscales et sociales	117 590	104 808
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 579	3 495
Produits constatés d'avance	266 593	271 406
TOTAL DETTES	1 429 075	1 199 206
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 954 320	2 037 573

Etats financiers

2025

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

ANNEXE

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Etat des échéances des dettes et des créances	x		
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Détail des charges constatées d'avance	x		
- Produits constatés d'avance		x	
- Détail des produits constatés d'avance	x		

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Produits à recevoir		x	
- Détail des produits à recevoir	x		
- Charges à payer		x	
- Détail des charges à payer	x		
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées	x		
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Rémunération globale & par catégorie de dirigeants		x	
- Avances aux dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite			x
- Aspects environnementaux		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS ASTRE II

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 1 954 320 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 76 689 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

* Matériel de bureau : 1 à 3 ans

* Matériel informatique : 1 à 3 ans

* Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

ASTRE II

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros

Siège social : 11, rue du Général Leclerc

60000 BEAUVAIS

R.C.S. BEAUVAIS 438.397.051

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

TEXTE DE LA DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 28 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation des résultats)

L'Associée unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 76.689 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	76.689 €
Autres réserves	387.903 €
TOTAL AFFECTABLE	464.592 €

Cette somme sest affectée ainsi :

En distribution de dividendes pour	300.000 €
Au compte « Autres réserves » pour	164.592 €
TOTAL AFFECTE	464.592 €

Compte tenu de l'affectation susvisée, le compte « Autres Réserves » est ramené de 387.903 euros à 164.592 euros.

Le dividende ressort à 124,84 euros arrondis par action et sera mis en paiement à compter de ce jour.

Il est rappelé que la distribution du dividende au profit de l'Associée Unique entre dans le champ d'application du régime spécial des sociétés mères et filiales conformément aux dispositions de l'article 216 du Code Général des Impôts. En conséquence, le versement de ce dividende ne donnera lieu qu'à l'imposition d'une quote-part forfaitaire de frais et charges fixée uniformément à 5% du montant total du versement.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2024	-	-	400.000 €
30/09/2023	-	-	500.000 €
30/09/2022	-	-	400.000 €

Présidente

S.A.S. GENDROT EXPERTISE CONSEIL

Représentée par son Président, Monsieur Hervé GENDROT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' or 'G' shape with a loop at the bottom.